

**Convention particulière de collaboration entre IMT Atlantique et ONIRIS
« Biodiversité et populations d'abeilles sauvages sur les Campus d'IMT Atlantique »**

V.3 – 20 octobre 2021

Entre L'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique, Bretagne, Pays de la Loire, école de l'Institut Mines Télécom (EPSCP), sise

Campus de Brest, Technopôle Brest-Iroise, CS 83818, 29238 Brest Cedex 3,

Campus de Nantes, 4 rue Alfred Kastler, BP20722, 44307 Nantes Cedex 3,

Campus de Rennes, 2 rue de la Châtaigneraie, CS 17607, 35576 Cesson Sévigné Cedex,

Représentée par sa Directrice exécutive déléguée, Anne BEAUVAL,

Ci-après dénommée « IMT Atlantique »

et

ONIRIS – Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes atlantique

101, route de Gachet, CS 40706 , 44307 Nantes Cedex

Représentée par Madame Laurence Deflesselle

ci-après dénommée « ONIRIS »

ci-après dénommées « les parties ».

1. Contexte

IMT Atlantique, Agrocampus Ouest et ONIRIS ont établi un cadre générique de collaboration, signé le 15 mai 2018, qui organise le champ de relations entre les trois établissements. Ce champ de relations recouvre, notamment, le développement durable et la responsabilité sociétale.

La présente convention particulière, entre IMT Atlantique et ONIRIS porte sur une collaboration des deux établissements dans le cadre d'un « projet de suivi et de renforcement de la biodiversité sur les Campus d'IMT Atlantique », lancé au printemps 2021.

2. Objet

L'effondrement généralisé de la biodiversité constaté depuis plusieurs décennies incite à engager des actions rapides, à toutes les échelles de territoires.

Dans cet objectif, IMT Atlantique a décidé de lancer un projet de suivi et de renforcement de la biodiversité sur ses Campus, en particulier sur ses Campus de Brest et Nantes, qui présentent des espaces verts de taille suffisante. Ce projet s'inscrit dans la démarche volontariste d'IMT Atlantique en

matière de développement durable et de responsabilité sociétale, et valorise les actions de gestion biocompatible des espaces verts des Campus engagées depuis plusieurs années.

En amont du lancement du projet, des échanges avec le Centre vétérinaire de la faune sauvage et des écosystèmes d'Oniris (CVFSE/Oniris), ont amené IMT Atlantique à mettre en place un suivi de l'entomofaune sur ses Campus pour en évaluer la biodiversité et engager des plans d'amélioration. Une attention particulière est portée aux abeilles sauvages, à la fois dans leur rôle de pollinisateurs, et dans leur rôle de marqueurs de la qualité des écosystèmes.

Le projet porté par IMT Atlantique « biodiversité et abeilles sauvages » a vocation à se dérouler sur plusieurs années. Sur cette période, IMT Atlantique s'appuiera sur des partenaires tiers pour mettre en place un protocole de suivi, des campagnes d'inventaire, des actions d'amélioration de la biodiversité.

En fonction des ressources qui pourront être consacrées au projet, IMT Atlantique s'engage à faire ses meilleurs efforts pour appuyer son action par l'expertise d'associations naturalistes.

ONIRIS, via l'expertise du CVFSE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour proposer à IMT Atlantique un conseil scientifique sur le projet, dans l'objectif :

- d'aider IMT Atlantique à faire les choix à plus fort impact en termes de biodiversité, en regard des moyens engagés par IMT Atlantique dans le cadre du projet,
- d'aider IMT Atlantique à choisir les partenaires naturalistes les plus compétents pour appuyer le déroulement du projet,
- d'aider IMT Atlantique à identifier les inventaires d'entomofaune régionaux et nationaux les plus pertinents à renseigner à partir des observations effectuées sur les campus,
- le cas échéant, d'aider ponctuellement, IMT Atlantique et les partenaires naturalistes qui l'appuient dans le projet, à effectuer les identifications d'entomofaune à un niveau correspondant à l'état de l'art,
- à formuler toute autre recommandation de nature à renforcer la biodiversité des Campus et à favoriser la constitution de trames vertes entre les campus et les espaces jouxtant les campus.

3. Rôles

IMT Atlantique désignera à ONIRIS un interlocuteur sur le projet « biodiversités et abeilles sauvages », ONIRIS désignera à IMT Atlantique un interlocuteur qui assurera les fonctions de Conseiller scientifique du projet « biodiversité et abeilles sauvages » porté par IMT Atlantique.

4. Flux financiers

Cette convention ne fait l'objet d'aucun flux financier entre les parties.

5. Communication

Les parties s'engagent à communiquer de manière concertée et loyale sur la présente convention.

Les logos des parties peuvent être utilisés dans la communication sur le projet « biodiversité et abeilles sauvages ».

6. Durée

La présente convention particulière est établie pour une durée d'un an ; elle sera reconduite tacitement par période d'une année.

7. Résiliation

Les parties peuvent, d'un commun accord, mettre un terme au présent accord à tout moment. Dans le cas où l'une des parties souhaiterait mettre un terme à celui-ci, il devra informer l'autre partie par un courrier avec accusé de réception, moyennant un préavis de 6 mois.


Fait à Nantes, le 20 octobre 2021

Pour IMT Atlantique

Pour ONIRIS


Anne Beauval
Directrice exécutive déléguée

FR
N
Anne BEAUVAL
Directrice déléguée
IMT Atlantique
Bretagne-Pays de la Loire

Laurence Deflesselle
Directrice générale ONIRIS

ÉCOLE NATIONALE
VÉTÉINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION
SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE
Laurence DEFLESSELLE
Directrice Générale